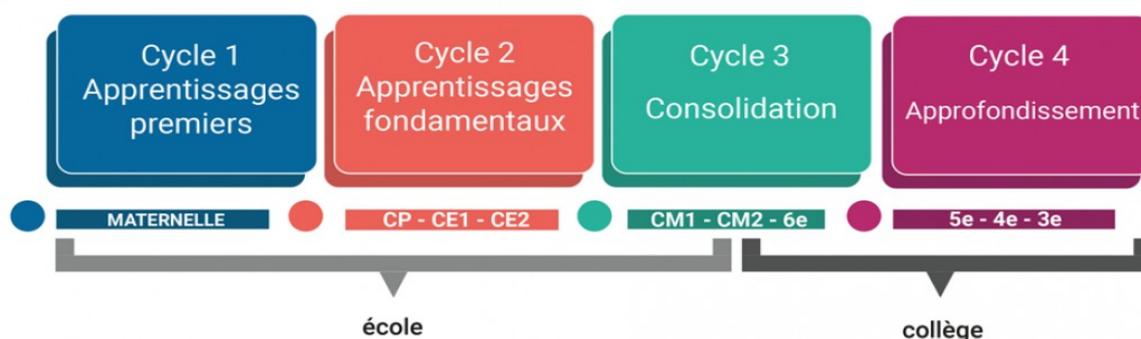


# Les cycles d'enseignement de l'école et du collège

La scolarité, dès l'école maternelle, est divisée en **quatre cycles de 3 ans** qui donnent aux élèves un temps plus long pour l'assimilation des apprentissages.

La scolarité au collège débute par la dernière année de cycle 3, **cycle de consolidation**. Ce cycle est donc à cheval sur l'école élémentaire et le collège. Sa mise en œuvre nécessite une concertation renforcée entre le collège et les écoles de son secteur, dans le cadre du conseil école-collège notamment.

Le cycle 4, **cycle des approfondissements**, comprend les classes de 5e, de 4e et de 3e. Durant ce cycle, les élèves développent leurs connaissances et compétences dans les différentes disciplines tout en préparant la poursuite de leur formation et leur future participation active à l'évolution de la société.



## Les objectifs du collège

L'organisation structurelle a pour but d'**améliorer les apprentissages de tous les collégiens** et de permettre à l'École de mieux mener sa mission de **transmission et d'intégration des valeurs de la République**.



**La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est évaluée pour chacun des cinq domaines de formation :**

1. Les langages pour penser et communiquer

2. Les méthodes et les outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
5. Les représentations du monde et de l'activité humaine

## Les enseignements et les horaires

Les **enseignements obligatoires** comportent des enseignements communs et des enseignements complémentaires qui leur sont liés (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

Des **enseignements facultatifs** peuvent être proposés aux élèves volontaires ; ils portent sur les langues et cultures de l'Antiquité, l'introduction d'une deuxième langue vivante dès la 6e, les langues et cultures régionales, le chant choral ou encore sur les langues et cultures européennes.

(\*) L'organisation des enseignements artistiques peut être adaptée au projet de l'équipe pédagogique, dans le respect des horaires globaux de chaque discipline.

(\*\*) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

(\*\*\*) 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'[accompagnement personnalisé](#) ou d'[enseignements pratiques interdisciplinaires](#).

(\*\*\*\*) Si l'établissement le propose, pour des élèves volontaires.

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRES HEBDOMADAIRES
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques (*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures

SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
<b>Total (**)</b>	<b>26 heures (***)</b>
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS (****)	HORAIRES HEBDOMADAIRES MAXIMUMS
Deuxième langue vivante étrangère ou régionale	6 heures avec la langue vivante 1
Langues et cultures régionales	2 heures
Chant choral	72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire
<b>dernière année du cycle 3 (sixième)</b>	

(\*) L'organisation des enseignements artistiques peut être adaptée au projet de l'équipe pédagogique, dans le respect des horaires globaux de chaque discipline.

(\*\*) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau, ainsi que, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement, 12 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation en classe de quatrième et 36 heures annuelles en classe de troisième.

(\*\*\*) 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'[accompagnement personnalisé](#) ou d'[enseignements pratiques interdisciplinaires](#).

(\*\*\*\*) Si l'établissement en propose, pour des élèves volontaires.

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRES HEBDOMADAIRES		
	Cinquième	Quatrième	Troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques (*) (arts plastiques +	1 heure + 1	1 heure + 1	1 heure + 1 heure

éducation musicale)	heure	heure	
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire - Géographie Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
<b>Total (**)</b>	<b>26 heures (***)</b>		
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS (****)	HORAIRES HEBDOMADAIRES MAXIMUMS		
Langues et cultures européennes	2 heures	2 heures	2 heures
Langues et cultures de l'Antiquité	1 heure	3 heures	3 heures
Langues et cultures régionales	2 heures	2 heures	2 heures

Chant choral

72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire

cycle 4 (cinquième, quatrième, troisième)

## Les enseignements complémentaires

Les enseignements complémentaires prennent la forme de temps d'accompagnement personnalisé ou d'enseignements pratiques interdisciplinaires.

L'**accompagnement personnalisé (AP)** permet d'aider chaque élève à progresser et devenir autonome en prenant en compte ses acquis d'élève et son potentiel propre pour le mettre en action dans un contexte interactif. Il s'appuie sur la discipline de l'enseignant, mais est aussi un moment privilégié pour développer des compétences plus transversales, faire prendre conscience aux élèves de la transférabilité de leurs acquis, faire de la méthodologie, du tutorat entre élèves...

## Accompagner les élèves

Pour permettre à chaque élève de développer son potentiel et utiliser au mieux ses acquis, l'adaptabilité des méthodes pédagogiques, comme la diversification ou la différenciation, permet à l'enseignant d'offrir un cadre propice à l'acquisition de compétences.

Pour les élèves qui présentent des difficultés scolaires, cet accompagnement pédagogique est un moyen clef pour éviter d'avoir recours à un redoublement en évitant de cumuler les retards et, souvent, en apportant des réponses adaptées à leurs besoins. Pour tous les élèves, c'est une ouverture vers de nouveaux progrès.

## Les parcours éducatifs

La notion de parcours éducatif intègre ainsi l'idée d'une **acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du parcours scolaire de l'élève.**

Au collège il existe [quatre parcours éducatifs](#) :

- Parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- Parcours Avenir ;
- Parcours éducatif de santé ;
- Parcours citoyen.

Quelles matières les lycéens devront-ils suivre suite à la réforme du bac et du lycée ?

Combien d'heures de cours auront-ils par semaine ?

Quelles options pourront-ils choisir ?

## **Onze matières minimum en seconde**

Le nouveau format de la classe de seconde, qui sera mis en œuvre dès la rentrée 2019, vaut pour les voies générale et technologique. Les lycéens suivront onze "enseignements communs" : **français** (4 heures hebdomadaire), **mathématiques** (4 heures), **histoire-géographie et enseignement moral et civique** (EMC) (3 heures 30), **deux langues vivantes** (5 heures 30 cumulées), **physique-chimie** (3 heures), **sciences de la vie et de la Terre** (SVT) (1 heure 30), **sciences économiques et sociales** (SES) (1 heure 30), **éducation physique et sportive** (EPS) (2 heures), et **sciences numériques** (1 heure).

En plus de ces matières, **les élèves pourront choisir deux options : une matière de la voie générale et une matière de la voie technologique**. En plus de ces deux options, **les lycéens pourront suivre un enseignement de Langues et culture de l'Antiquité (LCA) de latin ou de grec**.

Les élèves de seconde verront également dans leur emploi du temps des horaires dédiés à **l'accompagnement personnalisé de français et de mathématiques, 54 heures par an d'éducation à l'orientation et 10 heures par an de vie de classe**. Ils auront également la possibilité de suivre un dispositif de **tutorat** pour obtenir de l'aide à leur projet d'orientation.

## **7 matières communes en première et en terminale avec des spécialités**

La future classe de première entrera, comme la seconde, en vigueur à la rentrée 2019 quand celle de terminale verra le jour à la rentrée 2020. **En première, 16 heures hebdomadaires seront consacrées aux enseignements communs : français** (4 heures), **histoire-géographie et EMC** (3 heures 30), **LV1 et LV2** (4 heures 30 cumulées pour ces deux matières), **EPS** (2 heures) ainsi qu'une nouvelle matière appelée **"enseignement scientifique"** (2 heures),

et non pas "humanités numériques et scientifiques" comme annoncé initialement.

Ces volumes horaires sont les mêmes **en terminale** à deux différences près : **le français est remplacé par la philosophie et les langues vivantes seront enseignées 4 heures par semaine en cumulé, et non plus 4 heures 30**. Les élèves n'auront ainsi plus que 15 heures 30 d'enseignements communs par semaine.

Pour accompagner ces enseignements communs, **les lycéens devront choisir des spécialités : trois en première (4 heures chacune par semaine) et deux en terminale (6 heures chacune)**. Les spécialités possibles sont celles-ci : **Arts, Biologie-écologie, Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Langues et littératures étrangères, Mathématiques Numérique et sciences informatiques, Physique-chimie, SVT, Sciences de l'ingénieur, SES**.

**Les deux spécialités de terminale doivent être choisies parmi les trois suivies en première**, sauf "à titre exceptionnel" ou un choix différent "est possible après avis du conseil de classe en fin d'année". Les projets d'arrêté précisent également qu'un élève peut suivre une partie des cours dans un autre lycée que celui où il est inscrit ou changer d'établissement si la spécialité souhaitée n'est pas proposée dans son lycée.

LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 h
Education physique et sportive	2 h
Enseignement scientifique	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30
Heures de vie de classe	10 h annuelles
<b>ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE : 2 au choix (parmi ceux déjà choisis en première)</b>	
Arts (c)	6 h
Biologie-écologie (d)	6 h
Histoire-géographie, géopolitiques et sciences politiques	6 h
Humanités, littérature et philosophie	6 h
Langues et littératures étrangères	6 h
Mathématiques	6 h
Numérique et sciences informatiques	6 h
Physique-chimie	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	6 h
Sciences de l'ingénieur (e)	6 h
Sciences économiques et sociales	6 h
Accompagnement personnalisé (f)	
Education au choix de l'orientation	54 h annuelles
<b>ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS</b>	
<b>a) 1 enseignement parmi :</b>	
Mathématiques complémentaires (g)	3 h
Mathématiques expertes (h)	3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	3 h
<b>b) 1 enseignement parmi :</b>	
LVC (a) (b)	3 h
LCA : latin (i)	3 h

**Chaque lycée décidera des combinaisons qu'il proposera même si chacune de ces spécialités devrait normalement être proposée dans tous les établissements.** En plus de ces enseignements communs et des spécialités, les lycéens suivront 54 heures par an d'éducation à l'orientation, de l'accompagnement personnalisé (qui sera, en terminale, consacrée aux spécialités) ainsi que, si l'élève le souhaite, du tutorat pour son projet d'orientation. En première, les élèves pourront également suivre une option facultative, ainsi que, toujours en plus, LCA latin ou grec.

**En terminale, les élèves pourront ajouter à ce programme une option supplémentaire parmi : mathématiques complémentaires (si l'élève n'a pas choisi mathématiques en spécialité), mathématiques expertes (si l'élève a choisi mathématiques en spécialité), ou droit et grands enjeux du monde contemporain.**

## **8 disciplines communes à toutes les séries technologiques**

Pour la voie technologique, les élèves auront également des enseignements communs (les mêmes que ceux de la voie générale à la différence de l'enseignement scientifique, remplacé par mathématiques) pour des volumes horaires légèrement différents. Les lycéens suivront également les spécialités propres à chacune des séries technologiques ainsi que, s'ils le souhaitent, des options.

Liste et volumes horaires des disciplines enseignées pour les classes de première et les classes de terminale dans les séries ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG et STHR de la voie technologique (les volumes horaires indiqués sont hebdomadaires, sauf précision contraire)

<b>Enseignements communs</b>	
<b>Enseignement</b>	<b>Volumes horaires en classe de première et de terminale</b>
Français	3 heures en classe de première
Philosophie	2 heures en classe de terminale-
Histoire-géographie	1 heure 30
Enseignement moral et civique	0 heure 30
Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 heures (dont 1 heure d'ETLV)
Education physique et sportive	2 heures
Mathématiques	3 heures
Accompagnement personnalisé (2)	
Education au choix de l'orientation	54 h annuelles
Heures de vie de classe	10 heures annuelles